

Arrêté N° POL-195/2023

Le Maire de la commune de Vendargues

VU la loi n° 82-813 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés de Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDÉRANT qu'il convient pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement, Avenue de Nîmes, afin de permettre la réalisation de travaux de voirie (travaux d'investigation des chambres) par l'Entreprise NGE-INFRANET du 13/10/2023 au 30/11/2023.

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre la réalisation de travaux de voirie (travaux d'investigation des chambres) par l'Entreprise NGE- INFRANET sur l'Avenue de Nîmes de la manière suivante :

- **Chantier mobile**
- **Stationnement interdit sur l'emprise du chantier**
- **Circulation alternée par feux ou manuellement**
- **Empiètement sur chaussée**

Article 2 L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation règlementaires, pour permettre l'application des présentes dispositions.

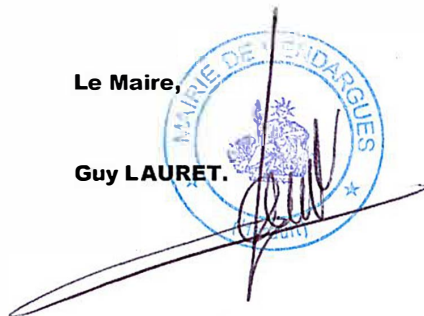
Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 Le Directeur Général des Services, La Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie de Castries, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera :

Transmise pour information à la Gendarmerie de Castries Mise en ligne 11/10/2023
Notifiée à l'intéressé

Le Maire,

Guy LAURET.



The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE VENDARGUES' with a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the stamp. A long, thin horizontal line is drawn across the bottom of the stamp and signature.